# **Annexe** contractuelle

le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 12 ans maximum, à compter du 26 mai 2025, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Code ISIN: FR001400TT00



## Telluma Boost Mai 2025

Éligible dans le cadre des contrats:

Gan Patrimoine Évolution

Gan Patrimoine Stratégies

Patrimoine Stratégies Vie

Gan Patrimoine Capitalisation



### **SOMMAIRE**

<b>&gt;</b>	Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditio générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*	ns
	*Cités en page de couverture de ce document	p. 1
<b>&gt;</b>	Fiche technique du support Telluma Boost Mai 2025	p. 2
<b>&gt;</b>	Avertissement final	p. 4
<b>&gt;</b>	Répartition d'actifs à l'échéance de Telluma Boost Mai 2025	p. 5
<b>&gt;</b>	Souscription au support Telluma Boost Mai 2025	

### ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE\* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION\*

### \*CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Boost Mai 2025** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1er janvier au 30 avril 2025. Telluma Boost Mai 2025 est émis le 3 janvier 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 12 ans maximum, à compter du 26 mai 2025.

Son échéance finale est le 26 juin 2037.

Chaque année, à partir de l'année 2, Telluma Boost Mai 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

### Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du <u>Prospectus de Base</u> dénommé «GMI Base Prospectus» daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses <u>suppléments</u>). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citifirst. com/FR, à l'adresse https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400TT00/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (<u>www.luxse.com</u>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://fr.citifirst.com/documentation-legale/ où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Telluma Boost Mai 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).

- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).
- Telluma Boost Mai 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Telluma Boost Mai 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Telluma Boost Mai 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance<sup>(1)</sup>. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

### Épargne constituée sur Telluma Boost Mai 2025 dans le cadre de votre contrat.

 Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Telluma Boost Mai 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Telluma Boost Mai 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation.
- Telluma Boost Mai 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès), en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès, ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et de mise en résolution de ce dernier.
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Telluma Boost Mai 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Telluma Boost Mai 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

### FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT TELLUMA BOOST MAI 2025

- Instrument financier: Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.
- Émetteur: Citigroup Global Markets Holdings Inc. (Standard & Poor's A/Moody's A2/Fitch A+, au 31 octobre 2024). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- Garant: Citigroup Inc. (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3/Fitch A, au 31 octobre 2024). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- Code ISIN: FR001400TT00
- Devise: EUR
- Cotation: Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- Valorisation: Hebdomadaire (le vendredi).
- Double valorisation: Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Citigroup.
- Marché secondaire: Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Produit avec une fourchette achat/vente de 1%. Se reporter au paragraphe «Rachat à l'initiative de l'investisseur» dans la Section Avertissement en page 4.
- Commissions de distribution: Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

- Montant maximum de l'émission: 500 millions d'euros.
- Valeur initiale: Elle désigne la valeur nominale des titres.
- Valeur nominale: 1000 euros.
- Garantie du capital: Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et de mise en résolution du Garant).
- Période de commercialisation: Du 1er janvier au 30 avril 2025.
- Prix de souscription (1): Il progressera de façon constante, de 99,53% de la valeur initiale le 3 janvier 2025 à 100% de la valeur initiale du 23 mai au 26 mai 2025.
- Date d'émission du support: 3 janvier 2025.
- Date début de période d'intérêt: 26 mai 2025.
- Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur: 25 juin 2027; 26 juin 2028; 26 juin 2029; 26 juin 2030; 26 juin 2031; 25 juin 2032; 27 juin 2033; 26 juin 2034; 26 juin 2035; 26 juin 2036.
- Dates de notification du remboursement anticipé: 27 mai 2027; 26 mai 2028; 28 mai 2029; 28 mai 2030; 28 mai 2031; 27 mai 2032; 27 mai 2033; 26 mai 2034; 28 mai 2035; 28 mai 2036.
- Date d'échéance finale: 26 juin 2037.
- Valeur finale (2) du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé: Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut (2) de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,25% brut (2) par année écoulée depuis le 26 mai 2025.
- Valeur finale (2) du support en unités de compte à la date d'échéance: Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100% brut (2) de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 51% brut (2) correspondant à 4,25% brut (2) par année écoulée depuis le 26 mai 2025.

(1) Prix de souscription: 99,53% (le 3 janvier 2025), 99,56% (du 4 janvier 2025 au 10 janvier 2025), 99,58% (du 11 janvier 2025 au 17 janvier 2025), 99,60% (du 18 janvier 2025 au 24 janvier 2025), 99,62% (du 25 janvier 2025 au 31 janvier 2025), 99,65% (du 1er février 2025 au 7 février 2025), 99,67% (du 8 février 2025 au 14 février 2025), 99,69% (du 15 février 2025 au 21 février 2025), 99,72% (du 22 février 2025 au 28 février 2025), 99,74% (du 1s février 2025) 2025 au 7 mars 2025), 99,76% (du 8 mars 2025 au 14 mars 2025), 99,78% (du 15 mars 2025 au 21 mars 2025), 99,81% (du 22 mars 2025 au 28 mars 2025), 99,83% (du 29 mars 2025 au 4 avril 2025), 99,85% (du 5 avril 2025 au 11 avril 2025), 99,89% (du 12 avril 2025 au 22 avril 2025), 99,90% (du 23 avril 2025 au 25 avril 2025), 99,93% (du 26 avril 2025 au 5 mai 2025), 99,94% (du 6 mai 2025 au 9 mai 2025), 99,97% (du 10 mai 2025 au 16 mai 2025), 99,99% (du 17 mai 2025 au 23 mai 2025), 100,00% (du 24 mai 2025 au 26 mai 2025). (2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

### Avantages

- Un gain de:
  - 5,25% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 26 mai 2025, versé à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur;
  - ou, 51% brut<sup>(1)(2)</sup> correspondant à 4,25% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 26 mai 2025, versé à l'échéance finale<sup>(4)</sup> si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante (5) le capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré des gains par année écoulée.
- À l'échéance des 12 ans depuis le 26 mai 2025, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, l'investisseur reçoit son capital initial(1)(2) majoré des gains par année écoulée, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale (4).

### Inconvénients

- · L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- · Le support comporte un risque de réinvestissement. L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- · Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- · L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:
  - en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup>;
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

### **FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section «Facteurs de risques» du Prospectus de Base. Le Titre de créance Telluma Boost Mai 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants:

#### Risque de perte partielle ou totale en capital

L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale:

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

#### Risque de contrepartie

L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (se reporter à la rubrique «Fiche Technique » en page 2 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

#### Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

#### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

#### Risque de réinvestissement

L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 26 mai 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1er janvier et le 30 avril 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont: 25 juin 2027, 26 juin 2028, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 juin 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 juin 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

### AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé «GMI Base Prospectus» daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, à l'adresse https://fr.citifirst.com/structured-products/FR001400TT00/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (<u>www.luxse.com</u>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://fr.citifirst.com/documentation-legale/ où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés — La dernière version du document d'informations clés (DIC) relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001400T-TOO&lang=FR&jurisdiction=FR.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — Citigroup Global Markets Limited (« CGML ») est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen. Citi, Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier® tous droits réservés - 2024.

Garant – Le support bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. (le «Garant»). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du support est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CGME et ses affiliés n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat à l'initiative de l'investisseur — Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre le Produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la Valeur Nominale). La fourchette achat vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1% sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du Produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Conflits d'intérêts - CGME, CGML, Citibank N.A. ou ses affiliées, filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une «U.S. Person» (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

### RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE TELLUMA BOOST MAI 2025

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION								
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition					
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	10 %					
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20%					
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20%					
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50%					
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE								
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition					
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	10 %					
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20%					
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20%					
FR0013383726	20013383726 GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC Groupama Asset Management							
	GAN PATRIMOINE CAPI	TALISATION						
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition					
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	10 %					
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20%					
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20%					
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50%					

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,50 %
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,50%
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,75%
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20 % Euro- stoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,40%
GROUPAMA MULTI- STRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	FR0013383726	L'objectif de gestion est de chercher à valoriser le capital au travers d'une allocation d'actifs dynamique, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sur les marchés actions et les marchés de taux avec une volatilité maximum de 10%.	SICAV	3	1,40%

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

### **Gan Patrimoine**

Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z Siège social: 150 rue d'Athènes CS 30022 – 59777 Euralille N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

### Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z

### Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine

Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09





## 1527GPAT

**Exemplaire Assureur** 

### **TELLUMA BOOST MAI 2025**

Ban
UNE MARQUE Groupama

Affaire no	uvelle/Verser	ment libre	Arbitrage	Réemplo	oi			ONE MARQUE Groupar
N° GRC				N° de	contrat	t		
Gan Patrimo	oine Stratégies	S Patrimoine	Stratégies Vie	☐ Gan Patr	rimoine É	volution	☐ Gan Patrimoine	Capitalisation
Je (nous) sous	signé(s)							
Nom				Prénom				
	sion/co-souscription							
Nom				Prénom				
demeurant: N°		Rue						
Code postal		Ville						
Téléphone fixe		Portable		E-mail				
ou conditions		itrat, la fiche technic					enant: l'annexe à la notic Mai 2025, le Document	
" janvier au 30 III présente ces • un rembours • une possibili capital initial • un gain verse • en cours de	avril 2025. caractéristique ement du capit. té de rembours (1)(2) majoré d'un é à l'échéance fi vie, un gain de 5 e des 12 ans, ur	s: al initial <sup>(1)(2)</sup> à l'échéa ement anticipé act I gain dû au titre de nale <sup>(4)</sup> ou en cas de 5,25% brut <sup>(1)(2)</sup> par an	ance dès lors que ivable au gré de s années écoulée: remboursement née écoulée depu	l'investisseur l'Émetteur à s; anticipé au g is le 26 mai 20	r <sup>(3)</sup> a conse l'issue des ıré de l'Ém 025 en cas	ervé son s s années 2 netteur: s de rembo	ximum disponible à la upport jusqu'à l'échéar 2 à 11 <sup>(5)</sup> , offrant un rem oursement anticipé au g coulée depuis le 26 m	nce finale <sup>(4)</sup> ; nboursement d ré de l'Émetteur
Tableau des gai		Taux de Rendemen	t Actuariels (TRA	a) bruts (2) à l'o	échéance	du suppo	rt en unités de compte	e Telluma Boos
Mai 2025:								
Année l'échéance du support bruts	(1) brut (2)	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, an Patrimoine Capitalisatio	Évolution	Année d'échéance du support	Gains bruts (1)	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisatio	TRA net Gan Patrimoine Évolution
2 10,50		3,96%	3,90%	8	42,00%	4,43%	3,49%	3,42 %
3 15,75	% 4,85%	3,91%	3,84%	9	47,25 %	4,35%	3,41%	3,34 %
4 21,00		3,83%	3,77%	10	52,50 %	4,27%	3,33 %	3,27 %
5 26,25		3,74%	3,68%	11	57,75 %	4,19 %	3,26 %	3,19 %
6 31,50 7 36,75		3,66 % 3,57 %	3,59 % 3,51 %	12	51,00 %	3,46%	2,53 %	2,47 %
				ffre nous v	ous invito	ons à rénd	ondre au questionnai	ire suivant
(ce questionr	naire est un élé	ment essentiel à		le votre dos	sier):	nis a rept		
	ırée maximale du s			□1an	☐ 5 ans			] 12 ans
	· ·	nnée 6, combien de ga	ins sont acquis?	□3	□ 6			]9
· ·	eur repose le supp			-	_	ip Global M	larkets Holdings Inc.	CAC 40®
Le gain annuel	potentiel versé à l'	antie en capital à échéa échéance finale ou en ré de l'émetteur, est-il ?	cas	□ oui □ brut	et du co d'assura	oût éventue ance vie ou	rsements, des frais de ges el de la Garantie plancher de plan d'épargne retrait	des contrats
le certifie avo	ir été informé:				et prélè	vements so	ociaux	
▶que l'Assure	ur recommande	Telluma Boost Mai 'assurance vie ou d		nnes disposai	nt d'un ho	orizon de p	olacement au moins é	gal à 12 ans, et
		estissement peut va 2 à 11, à son gré en fo				t suscepti	ble de rappeler le supp	port par antici-
							ge ou décès) avant l'éch gine, versé à l'échéanc	
▶qu'un gain c		<sup>(2)</sup> est garanti par a					t versé à la date de re	
À:							Le:	
Signature	du Souscripteur/A	Assuré	Signature du co-So	ouscripteur/co-	-Assuré		Signature du Cons	seiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 26 mai 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1° janvier et le 30 avril 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont: 25 juin 2027, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 jui

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

### **Gan Patrimoine**

Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z Siège social: 150 rue d'Athènes CS 30022 – 59777 Euralille N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

### Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z

### Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine

Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09





### TELLUMA BOOST MAI 2025

gan
8 ATRIMOINE
UNE MARQUE Groupama

Le:

Signature du Conseiller

**Exemplaire Cleint** 

		•	ement libre	Arbitrage	Réemplo				
N° GRC					N° de	contrat			
☐ Gan Pa	atrimoine	e Stratégi	es Patrimoine S	Stratégies Vie	☐ Gan Patr	imoine É	volution	☐ Gan Patrimoine Ca	apitalisation
Je (nous	s) soussign	é(s)							
Nom					Prénom				
	co-adhésion/	co-souscripti	ion						
Nom					Prénom				
demeura	ant: N°		Rue						
Code po	stal		Ville						
Téléphor	ne fixe		Portable		E-mail				
ou condi	itions géne	érales du c						enant: l'annexe à la notice Mai 2025, le Document d'	
- en cc - ou, à l'éche	ours de vie n l'issue de éance fina les gains k : Gains	un gain de es 12 ans, le <sup>(4)</sup> . <b>oruts <sup>(1)</sup>, de</b>	un gain de 51% brut <sup>©</sup> s Taux de Rendement  TRA net Gan Patrimoine Stratégies,	née écoulée depui <sup>1)(2)</sup> correspondan	is le 26 mai 20 nt à 4,25% br	025 en cas rut <sup>(1)(2)</sup> par <b>échéance</b> Gains	de rembo année é du suppo TRA	oursement anticipé au gré coulée depuis le 26 mai ert en unités de compte T TRA net Gan Patrimoire Stratégies,	2025 versé a
du support	bruts (1)	brut (2)	Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	Évolution	du support	bruts (1)	brut (2)	Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	Évolution
2	10,50 %	4,91%	3,96 %	3,90 %	8	42,00 %	4,43%	3,49 %	3,42 %
3	15,75 %	4,85 %	3,91%	3,84%	9	47,25 %	4,35%	3,41%	3,34 %
4 5	21,00 %	4,77%	3,83%	3,77%	10	52,50 %	4,27%	3,33 %	3,27%
6	26,25 % 31,50 %	4,69 % 4,60 %	3,74 % 3,66 %	3,68 % 3,59 %	11 12	57,75 % 51,00 %	4,19 % 3,46 %	3,26 % 2,53 %	3,19 % 2,47 %
	36,75%	4,51%	3,57%	3,51%	12	31,00 /0	3,40 /0	2,33 /0	2,47 /0
7									
Pour no	stionnair	e est un é	lément essentiel à l		e votre doss	sier):	ns à répo	ondre au questionnaire	
Pour no (ce que  ▶ Quelle e	stionnair est la durée	<b>e est un é</b> maximale d	elément essentiel à la u support?	a constitution d	le votre doss □1 an	sier): □5 ans	ns à répo	□ 1 <i>:</i>	2 ans
Pour no (ce que  Quelle e  En cas e	estionnair est la durée d'échéance	<b>e est un é</b> maximale d anticipée er	elément essentiel à la u support? a année 6, combien de gai	a constitution d	e votre doss □1 an □3	sier): □ 5 ans □ 6		□1: □9	2 ans
Pour no (ce que  Quelle e  En cas e  Sur que	estionnair est la durée d'échéance el Émetteur	e est un é maximale d anticipée er repose le su	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport?	a constitution d	e votre doss ☐1 an ☐ 3 ☐ Groupama	sier):  5 ans 6 Citigrou		□1: □9	2 ans
Pour no (ce que  Quelle e  En cas e  Sur que  Est-ce e	estionnair est la durée d'échéance el Émetteur que je bénéf	e est un é maximale d anticipée er repose le su ficie d'une g	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport? arantie en capital à échéa	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?	□ 1 an □ 3 □ Groupama □ oui	sier):  5 ans 6 Citigrou non	p Global M	□ 1: □ 9 1arkets Holdings Inc. □ C	2 ans ) CAC 40*
Pour no (ce que  Quelle e  En cas e  Sur que  Le gain	est la durée d'échéance el Émetteur que je bénéi annuel pote	e est un é maximale d anticipée en repose le su ficie d'une g entiel versé à	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport?	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?	e votre doss ☐1 an ☐ 3 ☐ Groupama	sier):  5 ans 6 Citigrou non net de fret du co	p Global M rais sur ver ût éventue	1: 1arkets Holdings Inc. C rsements, des frais de gestic el de la Garantie plancher de de plan d'épargne retraite,	2 ans  CAC 40*  on du contrat es contrats
Pour no (ce que      Quelle e      Sur que      Est-ce e      Le gain de remb	est la durée d'échéance el Émetteur que je bénél annuel potro ooursement	maximale d anticipée en repose le su ficie d'une g entiel versé à anticipé au té informé ecommand	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport? arantie en capital à échéa à l'échéance finale ou en c gré de l'émetteur, est-il?	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?  cas  2025 aux person	e votre doss  1 an 3 Groupama oui brut	sier):  5 ans 6 Citigrou non net de fi et du co d'assura et prélè	p Global M rais sur ver ût éventue nce vie ou vements so	1: 1arkets Holdings Inc. C rsements, des frais de gestic el de la Garantie plancher de de plan d'épargne retraite,	2 ans ) CAC 40* on du contrat es contrats hors fiscalité
Pour no (ce que le Quelle e le Cas e le Sur que le Est-ce e le Le gain de remb	estionnair est la durée d'échéance el Émetteur que je bénél annuel potroursement fie avoir é Assureur re e cadre d' durée exa	maximale d anticipée en repose le su ricie d'une g entiel versé a anticipé au  té informé ecommand un contrat acte de l'in	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport? arantie en capital à échéa à l'échéance finale ou en c gré de l'émetteur, est-il? de Telluma Boost Mai d'assurance vie ou de	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?  cas  2025 aux person e capitalisation; rier de 2 à 12 ans.	e votre doss  1 an  3 Groupama oui brut  nnes disposar	sier):  5 ans 6 Citigrou non net de fi et du co d'assura et prélè nt d'un ho	p Global M rais sur ver ût éventue nce vie ou vements so rizon de l	1: 1arkets Holdings Inc. 2 1 crsements, des frais de gestic el de la Garantie plancher de de plan d'épargne retraite, ociaux	2 ans  CAC 40*  on du contrat es contrats hors fiscalité  Il à 12 ans, et
Pour no (ce que le Quelle e le Cas e le Sur que le Set-ce e le Cas	estionnair est la durée d'échéance el Émetteur que je bénél annuel potr poursement fie avoir é Assureur re e cadre d' durée exa à à l'issue d	maximale d anticipée en repose le su ricie d'une g entiel versé a anticipé au  té informé ecommand un contrat acte de l'in des années	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport? arantie en capital à échéa à l'échéance finale ou en c gré de l'émetteur, est-il? de Telluma Boost Mai d'assurance vie ou de vestissement peut var s 2 à 11, à son gré en fo	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?  cas  2025 aux person e capitalisation; rier de 2 à 12 ans. conction des condi	e votre doss  1 an  3 Groupama oui brut  ennes disposar  En effet, l'Ém	sier):  5 ans 6 Citigrou non net de fi et du cc d'assura et prélè nt d'un ho netteur es ché;	p Global M rais sur ver ût éventue nce vie ou vements so rizon de l t suscept	1: 9  flarkets Holdings Inc. 0  resements, des frais de gesticel de la Garantie plancher de de plan d'épargne retraite, ociaux  placement au moins éga	2 ans 2 CAC 40*  CAC 40*  on du contrat es contrats hors fiscalité  al à 12 ans, et ort par antici-
Pour no (ce que le Quelle e le Cas e le Sur que le Est-ce e le Le gain de remb	estionnair est la durée d'échéance el Émetteur que je bénél annuel potr poursement fie avoir é Assureur re e cadre d' durée exa à à l'issue o kiste un ris	maximale d anticipée en repose le su ricie d'une g entiel versé a anticipé au  té informé ecommana un contrat acte de l'in des années que de pei	elément essentiel à la u support? n année 6, combien de gai pport? arantie en capital à échéa à l'échéance finale ou en c gré de l'émetteur, est-il? de Telluma Boost Mai d'assurance vie ou de vestissement peut var s 2 à 11, à son gré en for te partielle ou totale e	a constitution d  ns sont acquis?  nce sur le support?  cas  2025 aux person e capitalisation; rier de 2 à 12 ans. conction des condi	e votre doss  1 an 3 Groupama oui brut  En effet, l'Émtions de mardie sortie antici	sier):  5 ans 6 Citigrou non net de fi et du cc d'assura et prélè nt d'un ho netteur es ché; ipée (racha	p Global M rais sur ver ût éventue nce vie ou vements so rizon de l t suscept at, arbitra	1: 9  flarkets Holdings Inc. 0  resements, des frais de gesticel de la Garantie plancher de de plan d'épargne retraite, ociaux  placement au moins éga	2 ans 2 ans 2 CAC 40*  CAC 40*  In du contrat es contrats hors fiscalité  Il à 12 ans, et ort par anticiance finale;

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 26 mai 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1° janvier et le 30 avril 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 26 juin 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont: 25 juin 2027, 26 juin 2029, 26 juin 2030, 26 juin 2030, 26 juin 2031, 25 juin 2032, 27 juin 2033, 26 juin 2034, 26 juin 2034, 26 juin 2035, 26 jui

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré

précédée de la mention «Lu et approuvé»

À:

Signature du Souscripteur/Assuré

précédée de la mention «Lu et approuvé»

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

### **Gan Patrimoine**

Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z Siège social: 150 rue d'Athènes CS 30022 – 59777 Euralille N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

### Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z

### Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine

Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la Caisse Fraternelle Vie Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé) RCS Lille 457 504 702 – APE: 6511Z Siège social: 150, rue d'Athènes CS30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



